



APPEL À PROJETS 2019

PATHOLOGIE CÉRÉBROVASCULAIRE : RECHERCHE HORS PHASE AIGUË*

La Fondation pour la Recherche sur les AVC (FR-AVC) a pour but de favoriser et développer la recherche dans le champ des maladies neurovasculaires, afin d'améliorer la compréhension de leurs mécanismes et de leurs conséquences, leur diagnostic, leur prévention, leur traitement et la qualité de vie des malades.

En 2019, la FR-AVC lance un appel à projets pour encourager la recherche sur les « PHYSIOPATHOLOGIE ET PRISE EN CHARGE DE L'AVC (HORS PHASE AIGUË) ». Sont notamment inclus dans cette catégorie l'épidémiologie et la génétique des AVC, les procédures diagnostiques et l'imagerie hors phase aigüe, la prévention primaire et secondaire, la récupération et les mécanismes de plasticité post-AVC, la dépression post-AVC, la qualité de vie après AVC et les troubles cognitifs d'origine vasculaire, ainsi que la méthodologie de l'évaluation des approches thérapeutiques (médicamenteuses ou non médicamenteuses) après un AVC.

L'appel à projets est ouvert aux projets de recherche clinique, préclinique et mixte. Dans le cas de projets de recherche mixte, en début de soumission, il sera demandé au porteur de projet d'indiquer dans le formulaire de soumission de quel classement il souhaite faire partie, sur la base du poids relatif des parties non-clinique et clinique de son projet. Le cas échéant, cette catégorisation pourra néanmoins être modifiée par le Conseil Scientifique.

Le budget disponible pour 2019 permettra de soutenir 6 projets maximum.

L'appel à projets 2020 portera sur la recherche sur les PATHOLOGIES CÉRÉBROVASCULAIRES À LA PHASE AIGUË.

Critères d'éligibilité

Les projets doivent être proposés et réalisés par des équipes de recherche basées en France et rattachées à un organisme public de recherche (EPST, Université...).

** La phase aiguë est définie comme les premiers jours suivant un AVC.*

Les demandes peuvent concerner une équipe unique ou associer plusieurs équipes collaboratrices. Elles peuvent également associer des équipes étrangères ou des partenaires privés. Néanmoins, seules les équipes académiques françaises pourront bénéficier du financement de la FR-AVC. **Les recherches ne peuvent pas concerner des types de populations/nationalités ou des ethnies spécifiques et elles doivent être menées en France.**

Le demandeur, ou à défaut le co-demandeur, doit être un chercheur ou un enseignant chercheur statutaire (EPST, Université...). **Si le demandeur n'est pas statutaire, il devra fournir la preuve que son CDD s'étend sur toute la durée du projet.** De plus, le co-demandeur (statutaire) devra fournir une lettre indiquant qu'il/elle s'engage à porter le projet à son terme dans l'hypothèse où un départ prématuré du demandeur non statutaire interviendrait.

Le demandeur devra fournir l'organigramme à jour de l'équipe et/ou de l'unité de recherche à laquelle il est rattaché, et déclarer tout conflit d'intérêt éventuel avec un membre du Conseil Scientifique de la FR-AVC, et le cas échéant, la nature de celui-ci.

La liste des membres du Conseil Scientifique est disponible sur le site de la Fondation (<http://www.fondation-recherche-avc.org>) : Denis VIVIEN (Président), Didier LEYS (Vice-Président), Stéphanie DEBETTE, Mickael MAZIGHI, Yves, Pierre GRESSENS, Martine JANDROT-PERRUS, Stéphane LAURENT, Elisabeth TOURNIER, Michel PLOTKINE, Yannick BÉJOT, Jean-Michel GRACIES, Christian XERRI, Olivier GODEFROY, José FERRO, Lorenz HIRT, Jean-Baptiste MICHEL, Anne JOUTEL.

Les demandes de financement doivent être comprises entre 50 000 et 100 000 euros pour une durée de 1 à 3 ans maximum, et peuvent inclure des frais d'équipement (limités à un maximum de 25 % du budget total demandé), de fonctionnement, de missions et/ou de personnel.

Les dossiers doivent impérativement être rédigés en anglais (nous vous recommandons de particulièrement faire attention à sa rédaction tant au niveau du contenu que de la forme), de même que les données préliminaires. **Les éléments nous soumis en anglais ne seront pas portés à la connaissance des experts et des membres du Conseil Scientifique.**

Critères de sélection

La sélection des dossiers reposera sur les critères suivants :

- L'adéquation du projet au thème de l'AAP et aux objectifs de la Fondation, en termes de retombées médicales potentielles
- La qualité scientifique du projet
- L'existence de données préliminaires qui soutiennent les hypothèses et la faisabilité du projet

- L'expérience de l'équipe/des équipes dans le domaine, son/leur positionnement international
- La justification argumentée du financement demandé

Les dossiers jugés recevables seront évalués par des experts étrangers (Au moins 2 et maximum 3) et un membre du Conseil Scientifique. Une première sélection sera faite sur la base des moyennes obtenues. Seule la meilleure moitié des dossiers sera présentée et débattues en séance. La sélection finale en vue du financement revenant au Comité Exécutif.

En 2019, deux classements distincts seront établis :

- Projet de recherche hors phase aiguë recherche clinique
- Projet de recherche hors phase aiguë recherche non-clinique.

Un seul projet par équipe de recherche pourra être financé pour l'AAP en cours.

En ce qui concerne les études cliniques sélectionnées, le financement par la FR-AVC ne sera effectif qu'une fois les autorisations réglementaires dûment obtenues. De plus, une rallonge financière en cas de recrutement insuffisant de patients ou autre problème dans le déroulement du projet ne sera, sauf situation très particulière, pas accordée.

L'avancement des projets financés fera l'objet d'une évaluation annuelle qui pourrait conduire à suspendre le financement si son utilisation n'est pas conforme au projet et budget validés.

Calendrier

Lancement de l'appel à projets	: 14 Janvier 2019
Clôture de l'appel à projets	: 1^{er} mars 2019 à minuit
Classement par le Conseil scientifique	: 13 juin 2019
Sélection finale par le Comité Exécutif	: Entre le 25 juin et le 5 juillet.